PRIX René RENOU 2009

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) et la Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains du Vin & des Spiritueux (FIJEV) ont lancé en 2008 le **Prix René RENOU** , en hommage au vigneron et ancien président du Comité Vins de l'INAO (1952-2006). Il récompense la collectivité ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée, pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture. Un club des partenaires du Prix a été créé rapidement rejoints par des partenaires motivés comme eux pour la défense de la Culture du Vin : Vitisphère, Winetourisminfrance.com, et les syndicats des Crus« Vinsobres » et « Bonnezeaux ». Cette année l'Association de la Presse du Vin (A.P.V) , le Grand Jury Européen et le Vit'eff ont rejoint ce club essentiellement formé pour donner plus de visibilité au lauréat et à la cause du vin. Peut être admise la candidature de toute commune, communauté de communes, département ou région française ayant réalisé un projet d'ordre éducatif, environnemental ou œnotouristique ayant valeur d'exemple et de reproductibilité par les autres collectivités.

LE PRIX RENE RENOU 2009 A ETE ATTRIBUE A :

LA CHARTE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DES COSTIERES DE NIMES

LE TROPHEE SYMBOLISANT LE PRIX 2009 SERA REMIS OFFICIELLEMENT :

LE LUNDI 11 JANVIER 2010 A NIMES

A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE VŒUX DE LA COMMUNAUTE

AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE, LE SENATEUR JEAN-PAUL FOURNIER, MAIRE DE NIMES.

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE
Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20
Site Internet : http://www.elusduvin.org - e-mail : contact@elusduvin.org

La **Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes** a été initiée par le syndicat de l'AOC Costières de Nîmes en janvier 2006, en partenariat avec la communauté d'agglomération Nîmes Métropole et la DIREN Languedoc-Roussillon. L'objectif était de :

- **valoriser** l'image des produits AOC, en gérant l'évolution des aires de
- **gérer** le cadre de vie avec la volonté de faire du paysage un outil de développement et d'amélioration du territoire ;
- **préserver** les ressources naturelles, en maintenant une diversité faunistique et floristique

La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes a été officiellement signée le 5 juillet 2007 marquant le point de départ de l'animation et de la mise en œuvre du projet de territoire.

Depuis le 26 mars 2009, les Costières de Nîmes adhèrent à la **Charte Internationale des Paysages Viticoles de Fontevraud**, réseau regroupant des territoires viticoles engagés dans une démarche volontaire optimisant la production viticole et la gestion des paysages.

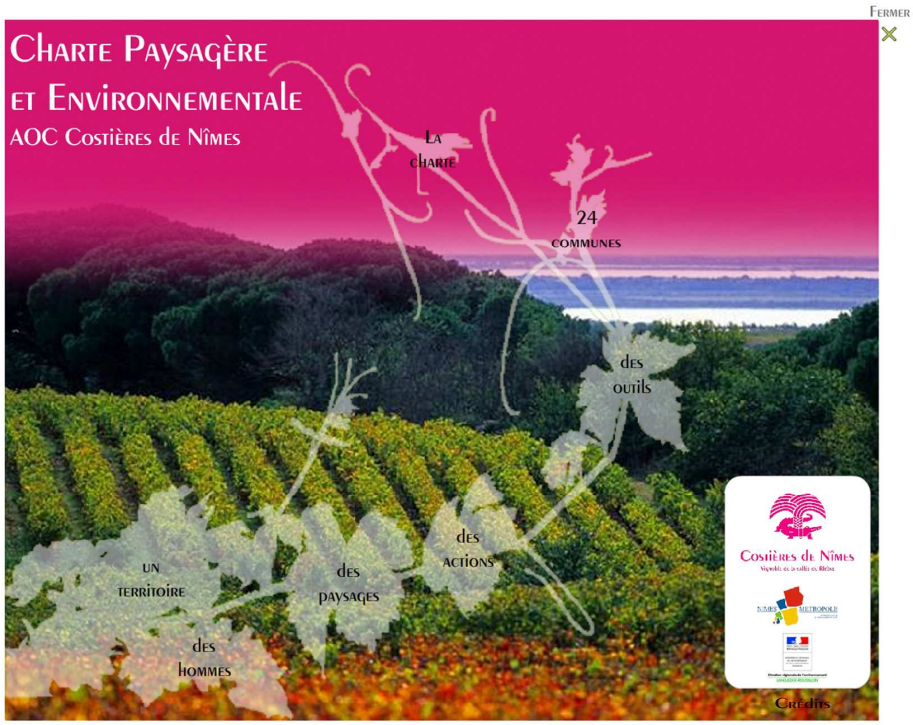

Charte Paysagere sur :

http://www.costieres-nimes.com/charte-paysagere-et-environnementale/Index.html

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE
Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20
Site Internet : http://www.elusduvin.org - e-mail : contact@elusduvin.org